



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Cabinet*

Paris, le 6 mars 2015

**Le Ministre de l'Intérieur**

à

**Monsieur le Préfet de Police  
Mesdames et Messieurs les Préfets de département  
Monsieur le Préfet de Police Des Bouches-du-Rhône**

2015 INTK1504900J

**Objet : EURO 2016, sécurité des « fan-zones »**

**Réf. : Instruction interministérielle INTK1504900J du 5 mars 2015**

Un groupe de liaison concernant l'emploi de la sécurité privée à l'occasion de l'EURO 2016, qui associe l'organisateur de la compétition, les acteurs institutionnels concernés de l'Etat, le club des sites ainsi que les organisations professionnelles de la sécurité privée, a été mis en place au sein du ministère de l'intérieur sous l'égide de la Délégation aux coopérations de sécurité.

Ce groupe se réunit régulièrement depuis mars dernier et travaille à une préparation optimale de la profession pour assurer la sécurité des sites, stades et abords, mais aussi celle des « fan-zones ».

Il convient de rappeler que les « fan-zones » sont placées sous la responsabilité des villes et que de 5 à 7 millions de spectateurs y sont attendus. Chacune des 10 villes hôtes mettra en place des fan-zones, mais d'autres villes envisagent également des dispositifs de même nature.

Chacune des villes hôtes a d'ores et déjà évalué ses besoins en sécurité privée et établi son dispositif. Selon les informations communiquées par le club des sites, la sécurisation des « fan-zones » nécessiterait 2000 postes de travail, chiffre très manifestement sous-évalué. Lors du précédent EURO, le ratio pratiqué en Pologne avait été d'un agent pour 100 personnes.

Par ailleurs, des programmes festifs et culturels animeront ces lieux. Il conviendra donc d'affiner les besoins globaux avec chaque ville.

.../...

La Délégation interministérielle aux grands évènements sportifs, qui participe aux travaux du groupe, rappelle que la période de déroulement de la compétition connaîtra d'autres évènements d'importance comme le *Tour de France* ou des commémorations et que les forces de sécurité de l'Etat auront des difficultés à assurer l'ordre public dans ces circonstances. Il est nécessaire que les villes organisatrices qui souhaitent mettre en place des « fan-zones » aient conscience que leur sécurité devra largement faire appel à la sécurité privée.

Aussi, je vous demande de bien vouloir faire effectuer avec les municipalités concernées de vos départements, le recensement des « fan-zones » aujourd'hui prévues ainsi que les besoins en sécurité privée exprimés par les organisateurs et, bien entendu, de vérifier la pertinence de ces besoins au regard des grands évènements de nature similaire qui auraient pu s'y dérouler.

Il importe en effet, en relation avec les organisations professionnelles, d'anticiper au mieux ces besoins accrus en effectifs de sécurité privée dont l'emploi exigera la mise en place de formations adaptées avant la délivrance des cartes professionnelles par le CNAPS.

Il conviendra en outre d'attirer l'attention des maires concernés sur les conséquences, en termes de sécurité, de leurs choix d'organiser des festivités dans le cadre de cette grande compétition.

J'attache une particulière importance à l'envoi de ces éléments que vous voudrez bien faire parvenir avant le 30 mars 2015 sous le timbre de la délégation aux coopérations de sécurité.

L'Etat comme les collectivités doivent mettre tout en œuvre pour que cette manifestation internationale soit un plein succès dans un climat de sécurité totale pour les citoyens.

Pour le Ministre de l'intérieur,  
Le Préfet, directeur du cabinet,

Michel LALANDE